Mr Satish Ruhee

7/4/3.

N

19e festival médias nord-sud

03

S

19e Festival médias Nord-Sud
22-26 septembre 2003, Genève

Chers amis du Festival, chère Madame, cher Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous convier à la 19e édition du Festival médias Nord-Sud. Nous vous rendons attentif au changement de dates du festival qui se tiendra du **22 au 26 septembre 2003** à la Télévision suisse romande à Genève.

Le Festival médias Nord-Sud est une plate forme de rencontre entre professionnels des médias, chercheurs et acteurs de la vie internationale sur les questions de développement, des libertés et des droits humains.

Il a aussi développé au fur et à mesure des années son soutien aux médias du Sud, grâce aux deux concours pour les films, le Prix Presse et Démocratie en Afrique francophone adressé à la presse écrite et le Prix Suisse Radios du Sud consacré aux stations radios du Sud. Les détails concernant ces deux concours sont disponibles sur le site du festival: www.nordsud.ch

Il est principalement organisé et financé par la Télévision suisse romande TSR et l'Institut universitaire d'études du développement ainsi que la Direction du développement et de la coopération DDC à Berne et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les inscriptions aux différents concours sont d'ores et déjà ouvertes (cf annexes). Nous rappelons que les sujets des films ou émissions radio présentés doivent porter sur le champ des relations Nord-Sud et du développement au sens large. Le **délai de réception des films est fixé au 30 avril 2003.**

En 2003, le Festival poursuit sa politique de proximité avec le public suisse et sera présent dans les villes suivantes: Genève, La Chaux de Fonds, St-Maurice, Bellinzone, Lugano et Bioggio.

Débats, conférences, colloque médias et soirées Nord-Sud sont en préparation. Des informations complémentaires concernant ces activités vous parviendront dans un prochain courrier. Dans cette attente, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Anne Rist
Coordinatrice générale

19e festival médias nord-sud

19e festival médias nord-sud genève, 22-26 septembre 03 informations générales

◆ Festival médias nord-sud

Le Festival médias nord-sud a été fondé à Genève en 1985 par Jean-Philippe Rapp de la Télévision suisse romande, Jacques Forster alors Directeur de l'Institut universitaire d'études du développement et actuellement Vice-directeur du CICR et Philippe Grandjean, journaliste au Journal de Genève.

Créé il y a 19 ans avec comme objectif de permettre une meilleure circulation des films documentaires sur les relations Nord-Sud et les disparités dans les cultures, il n'a pas cessé de se développer et comporte actuellement plusieurs concours pour les trois médias principaux du Sud, tous consacrés aux questions de développement, de liberté d'expression et de droits de l'homme. Il œuvre pour un affinement du regard et de la réflexion pour une information toujours plus juste sur le monde et ses différences.

Il est aujourd'hui un lieu de rencontres incontournable pour journalistes, réalisateurs, producteurs et public du monde entier et entre les acteurs d'aujourd'hui et les partenaires de demain.

◆ Organisation

Télévision suisse romande, Genève • Institut universitaire d'études du développement, Genève

◆ Appuis et collaborations

Partenaires principaux: Télévision suisse romande, Genève • Institut universitaire d'études du développement, Genève • Direction du développement et de la coopération, Berne •
Ainsi que : Canton de Genève • Ville de Genève • Fonction:Cinéma • CAC Voltaire • Loterie romande • Organisation internationale de la francophonie, Paris, Genève • Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, Lisbonne • Association François-Xavier Bagnoud, Paris, Sion • Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies • Infosud • Radio suisse romande, Lausanne • Radio suisse internationale/Swissinfo, Berne • Commission nationale suisse pour l'UNESCO • Institut Panos, Paris • Tribune de Genève • Migros: Pour-cent Culturel • Canton du Valais • FOSIT Tessin • Ville de La Chaux-de-Fonds Club 44 • Commune de Bioggio, Tessin • TV 5 • Atelier Roger Pfund, Carouge

◆ Prix décernés: films, presse écrite, radio (cf. règlements joints)

Section TV:

Prix international de télévision de Genève: CHF 5'000, offert par le Festival à la chaîne de télévision qui a présenté le film qui contribue le mieux à la compréhension des questions de développement;
*En 2002: **Fortress Europe** d'Andreas Rocksen présenté par une co-production NRK, YLE , SVT et Nordisk Production, 58', 2001*

Prix de la Francophonie: CHF 4'000, offert par l'Organisation internationale de la francophonie à la meilleure émission francophone réalisée par un pays membre de l'OIF et tourné dans un de ces pays;

*En 2002: **Fric, Afrique et Sida**, de Bertrand Theubet et Alec Feuz, présenté par la Télévision suisse romande, 51', 2001*

Prix Sud-Nord: CHF 2'500, offert par le Centre Nord-Sud (Conseil de l'Europe) de Lisbonne à la meilleure œuvre réalisée et produite par un pays du Sud.

*En 2002: **A l'école de TinTua**, de Jean-Marc Bado, présenté par la Télévision du Burkina Faso. 26',2000.*

Section Indépendants

Prix international des indépendants: CHF 5'000, offert par le Festival récompense le réalisateur qui a présenté le film contribuant le mieux à la compréhension des questions de développement;

*En 2002: **Gaza, l'enfermement**, de Ram Loevy (Israël) présenté par Lapsus France, 52', 2002*

Prix Pierre-Alain Donnier: CHF 2'500, offert par la Télévision suisse romande en l'honneur d'un de ses journalistes disparu en reportage au Tchad, au réalisateur qui a présenté le film mettant le mieux en valeur la dimension humaine dans le contexte du développement;

*En 2002: **El Chogüi** de Felix Zurita, présenté par Alba Films, 57', 2001*

Prix Jeunesse: CHF 2'000, offert par la Ville de Genève et décerné par un jury composé de membres du Parlement des jeunes de Genève à l'émission qui analyse le mieux une situation relative aux enfants ou aux jeunes adultes dans le contexte du développement;

*En 2002: **A l'école de TinTua**, de Jean-Marc Bado, présenté par la Télévision du Burkina Faso, 26',2000*

Prix spéciaux: autres médias, droits de l'homme et cantons partenaires:

Prix Presse et Démocratie en Afrique: CHF 4'000 offert par la Tribune de Genève au journal africain francophone qui se sera distingué pour son engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme;

*En 2002: **Le Marabout**, journal satirique panafricain et son directeur de publication, Boubakar Diallo.*

Prix suisse Radios du Sud, d'une valeur de CHF 4'000 offert par la Radio suisse romande et Radio suisse internationale/Swissinfo récompense l'émission radio francophone qui contribue le mieux à la compréhension des questions de développement;

*En 2002: **"Villes du Sud, poubelles de celles du Nord?"**, émission réalisée par René Tchouamo, de la CRTV Bafoussam, Cameroun.*

Prix Martin Ennals, d'une valeur de CHF 20'000 offert par la Fondation Martin Ennals pour les Défenseurs des droits de l'homme à un défenseur qui se sera particulièrement illustré dans le combat pour les droits humain avec courage et créativité;

*En 2002: **Mme Jacqueline Moudeïna**, avocate tchadienne des victimes du dictateur Hissène Habré, en exil au Sénégal.*

Prix spécial du Valais (prochain en 2004), 4'000.- Francs suisses, offert par le Canton of Valais au film qui met le mieux en valeur les questions d'interdépendance et de solidarité entre le Nord et le Sud.

*En 2002: **Femmes face à la guerre**, par Laura Ashton, présenté par Urban Films, GB', 2001.*

Prix Spécial du Tessin, d'une valeur de CHF 2'000.- offert par la Commune de Bioggio

*En 2002: **Poussière de Ville**, de Moussa Touré, Les Films du Crocodile, Sénégal, 2000*

◆ Conditions de participations

Thème: les films doivent traiter des questions de développement ou de relations Nord-Sud au sens large, sans lien direct avec un éventuel sous-thème choisi pour le Festival.

Année de réalisation: les films doivent avoir été réalisés après le 1er janvier 2001.

Délai de réception des cassettes: 30 avril 2003, à l'IUED, 24 rue Rothschild, 1202 Genève, Suisse

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter:

Anne Rist, coordinatrice générale
fax: 0041 22 328 94 10
e-mail: nordsud@vtx.ch

19e festival médias nord-sud

19e festival médias nord-sud
Genève, 22-26 septembre 2003

19th north-south media festival
Geneva, 22-26 September 2003

INSCRIPTION POUR CHAINES DE TELEVISIONS
TELEVISION NETWORK ENTRY FORM

Délai de réception pour inscription et cassette: 30 avril 2003
Deadline for receipt of entry form and videotape: 30th April 2003

Veuillez envoyer une cassette BETA SP PAL, accompagnée du script original et de sa traduction en français (de préférence) ou anglais si l'émission n'est pas dans l'une de ces langues. Des photos du film ainsi qu'un bref *curriculum vitae* des auteurs sont également à joindre à l'envoi. L'inscription doit être datée et signée. Merci de lire scrupuleusement le règlement.

Please send a BETA SP PAL videotape and script, both in the original language and translated into French (preferably) or English, if the film is not in one of these two languages. Photographs of the film for presentation to the press and a short curriculum vitae of the authors must also be included. The entry form must be dated and signed. Please read carefully the rules of the competition.

I. FILM EN CONCOURS / *FILM IN COMPETITION*

Title / *Title* :_____

Producteur / *Producer* :_____

Réalisateur / *Director* :_____

Pays d'origine du réalisateur
Director country origin :_____

Distributeur / *Distributor* :_____
(adresse complète / full address)

Langue originale / *original language* :_____

Langue proposée au Festival :_____
Language proposed for the Festival

Durée / *Running time* :_____

Date de réalisation / *Date of production* :_____

Date de diffusion / Date of broadcasting :_____

A déjà été primé, si oui, quel prix a-t-il reçu ☐ oui/ yes ☐ non/*no*
Has already been awarded; if yes, state award

Prix/*Award* _____

Titre du film en concours.....

OBLIGATOIRE: Résumé pour parution dans le catalogue (trois lignes au maximum):
COMPULSORY:Abstract for use in the catalogue (three lines maximum):

_____

_____

_____

II. CONTACT

Nom de la chaîne
Name of the institution _____

☐ chaîne publique ☐ chaîne privée
☐*public network* ☐ *private network*

Rue et no:
Street & No.: _____

Code postal, Ville
Area Code, Town _____ Pays/*Country*_____

Personne de contact concernant le film_____ Fonction/*Position*:_____
Contact person for the film

Tel: _____ Fax:_____email:_____

Personne à contacter en cas de prix:
Contact person in case of award: _____ Fonction/*Position*:_____

Tel: _____ Fax:_____email:_____

Bande vidéo à retourner en fin de festival à:
Videotape to be returned at the end of the Festival to:

_____

_____

_____

Le/la soussigné/e atteste qu'il/elle agit avec l'autorisation de toutes les personnes ayant participé à la réalisation du film présenté au concours, qu'il/elle a pris connaissance du Règlement du Concours international de Télévision de Genève et qu'il/elle en accepte toutes les clauses.

The undersigned attests that he/she is acting with the full knowledge of all persons who participated in the making of the film submitted to the competition, that he/she is aware of the rules of the International Television competition of Geneva and accepts all the clauses.

Lieu et date ***/ Date and place:***
Signature:

nouvelle adresse pour les cassettes: à envoyer à /
new address to send the cassettes:

Anne Rist – Nord-Sud
Institut Universitaire d'Etudes du Développement
10 Rue Rothschild 24, CH 1202 Genève, Suisse

tel:+4122 708 81 93
fax:+41 22 328 94
nordsud@vtx.ch

19e festival médias nord-sud
Règlement du Concours international de télévision de Genève
réservé aux télévisions publiques et privées

Art.1

Le Festival médias nord-sud est principalement organisé et financé par l'Institut universitaire d'étude du développement, la Télévision suisse romande ainsi que par la Confédération helvétique avec la Direction du développement et de la coopération à Berne, le Canton de Genève, la Ville de Genève, la Loterie romande et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Art.2

Le Prix International de télévision, décerné dans le cadre du Festival médias nord-sud est la récompense d'un concours d'émissions de télévision sur les questions de développement. Il peut aussi bien s'agir de relations entre des pays du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, que des questions internes à l'un de ces pays.

Art.3

Le choix des films en "Compétition officielle" et dans la catégorie "Panorama" est de la compétence du comité de sélection désigné par le Festival.

Art.4

Le Prix international de télévision de Genève, doté de 5'000 francs suisses, est décerné à la chaîne de télévision qui aura soumis le film qui contribue le mieux à l'analyse et à la compréhension d'une situation liée à la problématique du développement. La remise des prix aura lieu le vendredi 26 septembre 2003.

Art.5

Le jury est composé de professionnels de l'information et de personnalités ayant une compétence reconnue dans le domaine du développement. Ses décisions sont sans appel.

Art.6

Le concours est ouvert aux chaînes de télévisions publiques ou privées, à raison d'une émission par chaîne.

Art.7

L'émission doit avoir été diffusée pour la première fois après le 1er janvier 2001 par la chaîne de télévision publique ou privée qui la présente en concours. Durée maximum: 60 minutes. Format obligatoire BETA SP PAL.

Art.8

Le français, l'anglais et l'espagnol ou sous-titres dans ces trois langues sont acceptés pour la projection des films au Festival. Les émissions étant diffusées en langue originale, un script en français ou en anglais est exigé pour toute émission qui ne serait pas dans l'une de ces deux langues. Les émissions doivent être accompagnées de leur fiche d'inscription dûment remplie ainsi d'une photo du film et d'un bref *curriculum vitae* des auteurs. Une fiche d'inscription incomplète peut aboutir à la non participation à la présélection.

Art.9

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une émission qui ne répondrait pas aux exigences du présent règlement.

Art.10

Les titres envoyés restent dans les archives du festival. Les télévision primées au Festival s'engagent à envoyer une copie VHS des programmes récompensés. Le Festival s'engage à ne pas les diffuser à des fins commerciales.

Art.11

Le Festival se réserve le droit de diffuser sur une chaîne nationale ou internationale trois minutes d'un programme sélectionné pour la "Compétition officielle" ou dans la catégorie "Panorama" pour en faire sa promotion.

Art.12

Les auteurs renoncent à leurs droits pendant la durée du festival et pendant les projections dans les cantons suisses partenaires.

Art.13

Les frais de voyage et de séjour des participants ayant un film en concours sont à la charge des participants eux-mêmes. Le Festival se réserve le droit d'inviter des réalisateurs dans la mesure de ses moyens.

Art.14

Tous frais de transport et d'assurance des cassettes sont à la charge du concurrent. Les cassettes BETA seront renvoyées à l'expéditeur une fois le concours terminé.

Art.15

Les inscriptions au concours et les cassettes doivent impérativement parvenir aux organisateurs avant le **30 avril 2003**. Toute cassette parvenue après cette date n'est pas garantie de participer à la présélection.

Art.16

En soumettant un film au concours, le participant accepte toutes les conditions du présent règlement.

19th north-south media festival
Rules for the Televisions' competition
(for public and private TV networks)

Art. 1

The North-South media Festival is jointly organised and financed by the Geneva-based Graduate Institute of Development Studies and the Télévision Suisse Romande as the Swiss Confederation with the Swiss Agency for Development and Cooperation at Bern, the Canton of Geneva, the City of Geneva, the Loterie romande and the Organisation internationale de la Francophonie.

Art.2

The Geneva International Prize for the Television is awarded at the North-South media Festival to the winner of a competition for television programmes concerning development issues. Programmes can deal with relations between countries of the North, South, East or West or with issues within one of these countries.

Art.3

The choice of films in official as well as the Panorama categories is decided by a selection committee designated by the Festival.

Art.4

The Geneva International Prize for the Television of 5.000 Swiss francs is awarded to the channel that presented the programme that best contributes to the analysis and understanding of development issues. The prize-giving ceremony will take place on Friday, 26 September 2003.

Art.5

The international Jury is composed of media professionals and individuals whose competence in the field of development is widely recognised. The jury's decisions are final.

Art.6

The competition is open to public or private channels. Each channel may enter only one film.

Art.7

Each film has to have been broadcast after the 1rst January 2001 by a public or private channel. Maximum duration of 60 minutes. Requested format: Beta SP PAL.

Art.8

Films will be accepted in French, English and Spanish or with subtitles in these languages. A script in French or English must be submitted for all films in languages other than these two. Films should be accompanied by a completed application form, along with a photo of the film and a curriculum vitae of the authors. Incomplete application forms can result in disqualification from competition.

Art.9

The organisers reserve their right to refuse any programmes that do not conform to these rules.

Art.10

The films sent to the Festival remain in perpetuity in the archives of the Festival. The Festival undertakes not to use for commercial purposes. Awarded televisions undertake to send a VHS copy of the awarded programmes after the end of the Festival.

Art.11

The Festival reserves its right to broadcast tree minutes of a selected film in the official selection or Panorama's category on a national or international channel for his promotion.

Art.12

The authors give up royalties during the duration of the Festival and during the screening in the Swiss cantons partners.

Art.13

All costs related to travel and lodging are covered by the participants themselves. The Festival will cover the costs of some participants with a films in competition, taking into account the Festival's means.

Art.14

The cost of mailing and insurance of films must be covered by the participant. Beta SP videotapes will be sent back to the sender after the competition.

Art.15

Entry form and cassette must obligatory arrived to the organisers upon the **30th April 2003**. There is no guarantee that cassettes sent after this date will be entered in the pre-selection competition.

Art.16

Participants accept all conditions of these rules upon entering a film in pre-selection.

19e festival médias nord-sud

19e festival médias nord-sud
Genève, 22-26 septembre 2003

19th north-south media festival
Geneva, 22-26 Septembre 2003

INSCRIPTION POUR INDEPENDANTS
ENTRY FORM FOR INDEPENDENTS

Délai de réception pour inscription et cassette: 30 avril 2003
Deadline for receipt of entry form and videotape: 30 April 2003

Veuillez envoyer une cassette VHS ou BETA SP PAL, accompagnée du script original et de sa traduction en français (de préférence) ou anglais si l'émission n'est pas dans l'une de ces langues. Des photos du film ainsi qu'un bref *curriculum vitae* des auteurs sont également à joindre à l'envoi. Si le film est sélectionné, une copie BETA SP PAL sera exigée et devra arriver au secrétariat au plus tard le 31 août 2003. L'inscription doit être datée et signée. Merci de lire scrupuleusement le règlement.

Please send a VHS or BETA SP PAL videotape and script, both in the original language and translated into French (preferably) or English, if the film is not in one of these two languages. Photographs of the film for presentation to the press and a short curriculum vitae of the producer must also be included. If the film is selected, a BETA SP PAL copy will be requested and must reach the secretariat by 31 August 2003 at the latest. The entry form must be dated and signed. Please read carefully the rules of the competition.

I. FILM EN CONCOURS / *FILM IN COMPETITION*

Title / *Title* :_____

Producteur / *Producer* :_____

Réalisateur / *Director* :_____

Pays d'origine du réalisateur
Director country origin: _____

Distributeur / *Distributor* :_____
(adresse comlète/*complete address*)

Langue originale / *original language* :_____

Langue proposée au Festival: _____
Language proposed for the Festival

Durée / *Running time* :_____

Date de réalisation / *Date of production* :_____

A déjà été diffusé par une télévision ☐ oui/*yes* ☐ non/*no*
Has already been broadcast on a TV channel

A déjà été primé, si oui, quel prix a-t-il reçu ☐ oui/ yes ☐ non/*no*
Has already been awarded; if yes, state award

Prix/*Award* _____

Titre du film en concours.....

OBLIGATOIRE: Résumé pour parution dans le catalogue (trois lignes au maximum):
COMPULSORY:Abstract for use in the catalogue (three lines maximum):

_____

_____

_____

II. CONTACT

Nom de l'institution (si tel est le cas)
Name of the institution (if any) _____

Rue et no:
Street & No.: _____

Code postal, Ville
Area Code, Town _____ Pays/*Country* _____

Personne de contact concernant le film_____ Fonction/*Position*:_____
Contact person for the film

Tel: _____ Fax:_____email:_____

Personne à contacter en cas de prix:
Contact person if case of award: _____ Fonction/*Position*:_____

Tel: _____ Fax: _____ e-mail: _____

Bande vidéo à retourner en fin de Festival à:
Videotape to be returned at the end of the Festival to:

_____

_____

_____

Le/la soussigné(e) atteste qu'il/elle agit avec l'autorisation de toutes les personnes ayant participé à la réalisation du film présenté au concours, qu'il/elle a pris connaissance du Règlement du Concours international des Indépendants de Genève et qu'il/elle en accepte toutes les clauses.

The undersigned attests that he/she is acting with the full knowledge of all persons who participated in the making of the film submitted to the competition ,that he/she is aware of the rules of the International Independents competition of Geneva and accepts all the clauses.

Lieu et date / Date and place:

Signature:

adresse pour l'envoi des cassette:
address to send cassettes:

Anne Rist – Nord-Sud
Institut Universitaire d'Etudes du Développement
Rue Rothschild 24, CH 1202 Genève, Suisse / Switzerland

tel: +41 22 708 8193
fax:+41 22 328 94 10
nordsud@vtx.ch

19e festival médias nord-sud
Règlement du Concours international des Indépendants
(réservé aux producteurs et réalisateurs indépendants, aux institutions, aux ONGs)

Art.1

Le festival médias nord-sud est principalement organisé et financé par l'Institut universitaire d'étude du développement et la Télévision suisse romande ainsi que par la Confédération helvétique avec la Direction du développement et de la coopération à Berne, le Canton, la Ville de Genève, la Loterie romande et l'Organisation internationale de la francophonie.

Art.2

Le Prix International des Indépendants, décerné dans le cadre du festival médias nord-sud est la récompense d'un concours de films d'indépendants sur les questions de développement. Il peut aussi bien s'agir de relations entre des pays du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, que des questions internes à l'un de ces pays.

Art.3

Le choix des films appartenant à la "Compétition officielle" ainsi qu'à la catégorie "Panorama" est de la compétence du comité de sélection désigné par le Festival.

Art.4

Le Prix international des Indépendants, doté de 5'000 francs suisses, est décerné au réalisateur du film qui contribue le mieux à l'analyse et à la compréhension d'une ou des situations liée(s) à la problématique du développement. La remise des prix a lieu le vendredi 26 septembre 2003.

Art.5

Le jury est composé de professionnels de l'information et de personnalités ayant une compétence reconnue dans le domaine du développement. Ses décisions sont sans appel.

Art.6

Le concours est ouvert à toute personne ou organisation ayant trait à la réalisation, à la production ou à la diffusion de films sur le développement et les relations Nord-Sud, à raison d'un film par réalisateur.

Art.7

Chaque film documentaire doit avoir été réalisé après le 1er janvier 2001. Durée maximum: 60 minutes. Format: VHS (Pal, Secam) pour la présélection. En cas de sélection d'un film, une copie BETA SP PAL devra être obligatoirement fournie pour la projection d'ici le 31 août 2003.

Art.8

Le français, l'anglais et l'espagnol ou sous-titres dans ces trois langues sont acceptés pour la projection des films au Festival. Les émissions étant diffusées en langue originale, un script en français ou en anglais est exigé pour toute émission qui ne serait pas dans l'une de ces deux langues. Les émissions doivent être accompagnées de leur fiche d'inscription dûment remplie ainsi d'une photo du film et d'un bref *curriculum vitae* des auteurs. Une fiche d'inscription incomplète peut aboutir à la non participation à la présélection.

Art.9

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un film qui ne répondrait pas aux exigences du présent règlement.

Art.10

Les titres envoyés restent dans les archives du Festival. Le Festival s'engage à ne pas les diffuser à des fins commerciales. Les cassettes VHS envoyées pour la présélection seront retournées en cas de demande écrite seulement.

Art.11

Le festival se réserve le droit de diffuser sur une chaîne nationale ou internationale trois minutes d'un film sélectionné pour la "Compétition officielle" ou dans la catégorie "Panorama" pour en faire la promotion.

Art.12

Les auteurs renoncent à leurs droits pendant la durée du festival et pour les projections de films dans les cantons suisses partenaires.

Art.13

Les frais de voyage et de séjour des participants ayant un film en concours sont à la charge des participants eux-mêmes. Le festival se réserve le droit d'inviter des réalisateurs dans la mesure de ses moyens.

Art.14

Tous frais de transport et d'assurance des cassettes sont à la charge du concurrent. Les cassettes BETA seront renvoyées à l'expéditeur une fois le concours terminé.

Art.15

Les inscriptions au concours et les cassettes doivent impérativement parvenir aux organisateurs d'ici le 30 avril 2003. Toute cassette parvenue après cette date n'est pas garantie de participer à la présélection.

Art.16

En soumettant un film au concours, le participant accepte toutes les conditions du présent règlement.

19th north-south media festival
Rules for the Independents' competition
(for independent producers and films-makers, institutions and NGOs)

Art. 1

The North-South media Festival is jointly organised and financed by the Geneva-based Graduate Institute of Development Studies and the Télévision Suisse Romande as the Swiss Confederation, the Canton of Geneva, the City of Geneva, the Loterie Romande and the Organisation internationale de la Francophonie.

Art.2

The Independents' Prize is awarded at the North-South media Festival to the winner of a competition for films of independent producers concerning development issues. Films can deal with relations between countries of the North, South, East or West or with issues within one of these countries.

Art.3

The choice of films in official as well as the Panorama categories is decided by a selection committee designated by the Festival.

Art.4

The International Independents' Prize of 5.000 Swiss francs is awarded to the producer of the film that best contributes to the analysis and understanding of development issues. The prize-giving ceremony will take place on Friday, 26 September 2003.

Art.5

The international Jury is composed of media professionals and individuals whose competence in the field of development is widely recognised. The jury's decisions are final.

Art.6

The competition is open to individuals or institutions dealing with the production or distribution of audiovisuals on development issues and North-South relations. Each participant may enter only one film.

Art.7

Each film has to have been produced after the 1rst January 2001. Maximum duration in 60 minutes. Format: VHS (Pal, Secam) for the pre-selection. If selected a BETA SP PAL copy will be requested for the 31rst of August 2003.

Art.8

Films will be accepted in French, English and Spanish or with subtitles in these languages. A script in French or English must be submitted for all films in languages other than these two. Films should be accompanied by a completed application form, along with a photo of the film and a curriculum vitae of the authors. Incomplete application forms can result in disqualification from competition.

Art.9

The organisers reserve their right to refuse any films that do not conform to these rules.

Art.10

The films sent to the Festival remain in perpetuity in the archives of the Festival. The Festival undertakes not to use for commercial purposes. VHS copies sent for pre-selection will be returned only upon written request.

Art.11

The Festival reserves its right to broadcast tree minutes of a selected film in the official selection or Panorama's category on a national or international channel for his promotion.

Art.12

The author gives up royalties during the duration of the Festival and the screening in the Swiss cantons partners.

Art.13

All costs related to travel and lodging are covered by the participants themselves. The Festival will cover the costs of some participants with a films in competition, taking into account the Festival's means.

Art.14

The cost of mailing and insurance of films must be covered by the participant. Beta SP videotapes will be sent back to the sender after the competition.

Art.15

Entry form and cassette must obligatory arrived to the organisers upon the 30th **April 2003**. There is no guarantee that cassettes sent after this date will be entered in the pre-selection competition.

Art.16

Participants accept all conditions of these rules upon entering a film in pre-selection.

N

19. 03

S

RADIO SUISSE ROMANDE

UNESCO

swissinfo

Institut Panos Paris

Lausanne, février 2003

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous proposons, cette année à nouveau, de vous inscrire pour le Prix suisse radios du sud.

La Radio Suisse Romande et le Festival médias Nord Sud souhaitent donner désormais un relief particulier à ce prix. Diverses mesures ont été prises. Grâce à la participation de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et de l'Institut Panos Paris, qui complètent l'investissement de la Radio Suisse Romande et de Radio Suisse Internationale, la dotation du prix a pu être montée à fr. 5'000.- en matériel. Une formation complémentaire adaptée aux besoins du lauréat est prévue pour la radio qui remporte le prix.

Nous prévoyons également de porter une attention particulière au retentissement du Prix suisse radios du sud, tant en Afrique qu'en Europe. C'est ainsi une nouvelle version de ce prix que nous vous proposons axé sur la construction d'une véritable relation entre les organisateurs et les lauréats du prix comme sur l'organisation de liens entre radios du sud à travers le site Internet que nous mettrons à votre disposition. Ce site hébergé par Radio Suisse Internationale sera en lien avec celui du festival.

La notoriété accrue des lauréats permettra une meilleure reconnaissance internationale du travail réalisé par leur radio et pourra aussi leur servir de carte de visite dans d'autres contextes.

Nous nous permettons de vous recommander de lire attentivement le règlement qui fait partie du formulaire d'inscription disponible sur le site du festival www.nordsud.ch.

Nous serons heureux de recevoir, cette année, de nombreuses inscriptions afin de mettre en valeur la production des radios du sud dont nous connaissons et souhaitons faire connaître la qualité et l'intérêt.

Pour le comité de pilotage

AR

Anne Rist
FMNS

p.c. JM

Jean-Marie Etter
RSR